

MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE

établie par le Bureau Permanent

* * *

STRATEGIC PLAN UPDATE

drawn up by the Permanent Bureau

*Document préliminaire No 3 de février 2011 à l'intention
du Conseil d'avril 2011 sur les affaires générales et la politique de la Conférence*

*Preliminary Document No 3 of February 2011 for the attention
of the Council of April 2011 on General Affairs and Policy of the Conference*

MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE

établie par le Bureau Permanent

* * *

STRATEGIC PLAN UPDATE

drawn up by the Permanent Bureau

INTRODUCTION

La Commission I sur les affaires générales et la politique de la Dix-neuvième session diplomatique, lors de sa réunion du 22 au 24 avril 2002, avait conclu que les organes responsables des affaires générales et de la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé devaient « examiner la mise en œuvre du Plan stratégique de façon régulière [...] »¹, document dont elle a appuyé les orientations principales. Cette décision a été confirmée par la Dix-neuvième session en décembre 2002 et a été reprise dans la partie B.2 de l'Acte final de cette Session du 13 décembre 2002.

Cette Note fait le point sur la mise en œuvre des orientations stratégiques présentées au chapitre IV du Plan stratégique, d'avril 2010 à mars 2011. Comme indiqué dans le Plan stratégique, les orientations stratégiques du plan ont pour objectif d'aider le Bureau Permanent et les Membres de l'Organisation à continuer de s'adapter à l'évolution et à l'augmentation des demandes relatives aux travaux de la Conférence de La Haye. Elles définissent les modalités selon lesquelles la Conférence de La Haye assure sa mission et ses activités. Le contenu du programme de travail de la Conférence reste à tout moment défini par le Conseil sur les affaires générales et la politique. Le Plan stratégique constitue le fondement du programme budgétaire de l'Organisation pour les années à venir.

MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Orientation stratégique 1

Élargir le rayonnement mondial de la Conférence

Nombre d'adhérents

- La Conférence compte aujourd'hui 72 Membres :
 - La Zambie (2004), la Colombie (2006) et le Liban (2010) ont été admis mais n'ont pas encore accepté le Statut. En attendant leur acceptation, ces États sont invités à assister aux réunions de la Conférence à titre d'observateurs.
- Le Bureau Permanent continue d'œuvrer à l'expansion raisonnée de la base d'adhérents de la Conférence, suivant les indications précisées au paragraphe [405] du Plan stratégique.

Portée mondiale des Conventions de La Haye

- À ce jour, 132 États du monde entier sont États contractants à une ou plusieurs Conventions de La Haye.
- Des efforts ont été réalisés, notamment par la mise en place de fonds spéciaux visant à faciliter la présence d'experts d'États moins développés, pour assurer la participation d'un grand nombre d'États non membres à la Commission spéciale du 17 au 25 juin 2010 sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption internationale de 1993 (plus de 250 experts de 85 États et 14 organisations internationales y ont participé). Des efforts similaires sont en cours pour la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et de la Convention Protection des enfants de 1996, qui se tiendra à La Haye du 1^{er} au 10 juin 2011.
- Les efforts se poursuivent en vue de développer l'usage de l'espagnol comme langue de travail pour les réunions et la documentation importantes.

¹ Voir le « Plan stratégique de la Conférence de La Haye de droit international privé », établi par le Bureau Permanent, avril 2002, para. [008], qui peut être consulté sur le site Internet de la Conférence à l'adresse < www.hcch.net >, sous la rubrique « À propos de la HCCH » dans le menu horizontal.

- Le programme spécial pour les États d'Amérique latine pour la promotion et la formation relatives aux Conventions de La Haye est établi depuis six ans.
- Un atelier sur la Convention Apostille se tiendra à Nairobi, Kenya, le 7 mars 2011. Il réunira les cinq États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie).
- Une réunion interaméricaine d'experts de l'enlèvement international d'enfants s'est tenue à Mexico, Mexique, du 23 au 25 février 2011. Organisée en coopération avec l'Institut interaméricain de l'enfant (IIN) (avec le soutien de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique et du Mexique), elle a réuni 21 États (Argentine, Bahamas, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela).
- La première rencontre régionale sur le Programme d'Apostilles électroniques (e-APP) pour l'Europe s'est tenue le 14 février 2011 à Helsinki, Finlande. Accueillie par le Ministère de la Justice finlandais et coorganisée par les Ministères de la Justice et des Finances finlandais, le Bureau Permanent et le Ministère de la Justice espagnol, elle a réuni 19 États et une organisation internationale (Chili, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Mexique, Philippines, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, République tchèque, Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) et Turquie).
- Un séminaire judiciaire sur la protection transfrontière des enfants et des familles s'est tenu à Rabat, Maroc, du 15 au 17 décembre 2010. Ce séminaire, qui était organisé en coordination avec la Cour suprême du Royaume du Maroc et l'instrument TAIEX (*Technical Assistance and Information Exchange*) de la Commission européenne, a réuni 13 États (Allemagne, Belgique, Égypte, Espagne, France, Jordanie, Liban, Maroc, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Tunisie et Turquie).
- Une délégation de hauts fonctionnaires du Viet Nam a été reçue au Bureau Permanent du 8 au 10 décembre 2010 pour une visite d'étude de la Conférence et de certaines de ses grandes Conventions.
- Un séminaire sur la Convention Élection de for a été organisé à Brasilia, Brésil, le 8 novembre 2010. Organisé en partenariat avec le Ministère de la Justice brésilien, il a réuni 10 États (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Mexique, Paraguay, Pérou et Uruguay).
- Un séminaire consacré aux Conventions de La Haye relatives à l'entraide judiciaire et au droit de la famille s'est tenu à Bonn, Allemagne, du 14 au 16 octobre 2010. Coorganisé avec la Fondation allemande pour l'entraide judiciaire (*IRZ-Stiftung*), il a réuni sept États (Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldavie et Ukraine).
- Les Autorités centrales en vertu de la Convention Adoption internationale de 1993 des États d'origine d'Amérique latine se sont réunies à Santiago, Chili les 29 et 30 avril 2010. Cette réunion était organisée par le SENAME (Service national des mineurs) avec le soutien de la Conférence et a réuni huit États (Brésil, Chili, Colombie, République dominicaine, Équateur, Guatemala, Mexique et Uruguay).

Présence régionale

- Le 7 mai 2010, la Conférence de La Haye a conclu un accord de coopération avec le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et ses États associés (Bolivie, Chili, Équateur et Pérou). Cet accord est immédiatement entré en vigueur.
- Le 7 mai 2010, la Conférence de La Haye a conclu un accord avec le Gouvernement argentin, qui clarifie et renforce la position du Collaborateur juridique pour l'Amérique latine et de son bureau. Cet accord sera soumis à l'approbation du Parlement argentin.

- Suite à la Troisième Conférence régionale d'Asie-Pacifique de septembre 2008 où il a été recommandé « d'encourager le Bureau Permanent, en coopération avec les États membres de la Région, à considérer les pistes qui permettraient de conforter sa présence et sa représentation dans la Région », des consultations sont en cours relatives aux possibilités de mise en place d'une telle présence régionale dans l'un de ces États membres.

Visibilité

- La Conférence poursuit la modernisation de son site Internet – plus de 383 000 pages sont visitées tous les mois (plus de 76 000 visiteurs différents par mois) – afin d'en faciliter l'utilisation bilingue et de rendre toutes les informations accessibles via une base de données, y compris les documents rédigés dans des langues non officielles de la Conférence. Depuis avril 2010, la plus grande partie des informations présentées sur le site Internet est disponible en allemand à partir d'une page d'accueil distincte, qui vient s'ajouter à la page d'accueil en espagnol. Des informations dans d'autres langues non officielles sont disponibles par un seul « clic » à partir de n'importe quelle page du site Internet.
- Au cours de l'année écoulée, le Secrétaire général et des membres du Bureau Permanent se sont rendus en visite officielle, ont donné des conférences ou des séminaires dans les pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Bermudes, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Haïti, Honduras, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Norvège, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Royaume-Uni, Qatar, Roumanie, Serbie, Suisse, République tchèque et Uruguay.
- Durant les 12 derniers mois, le Bureau Permanent a accueilli des stagiaires et fonctionnaires en détachement des pays suivants : Australie, Canada, Chine, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Japon et Suisse.
- Des pourparlers se poursuivent avec les Gouvernements du Portugal et du Brésil concernant la possibilité d'établir une traduction portugaise des Conventions de La Haye dans le cadre d'un effort conjoint des pays lusophones.

Orientation stratégique 2

Sélectionner les projets entrepris par la Conférence et renforcer les prestations de services post-conventionnels

La Conférence reste concentrée de manière égale sur ses deux activités principales – l'élaboration et le suivi des Conventions, lequel comprend des prestations de services post-conventionnels sans égal. Parallèlement, la Conférence s'engage de plus en plus dans des programmes de formation et d'assistance technique afin de promouvoir et d'améliorer la mise en œuvre et l'application des Conventions par les juges, les Autorités centrales et d'autres acteurs.

Élaboration de Conventions et d'autres normes non contraignantes

- Depuis le printemps 2009, un Groupe de travail s'est réuni par téléconférence afin de promouvoir le développement de structures de médiation visant à faciliter la résolution des conflits transfrontières relatifs à la garde d'enfants ou aux contacts entre parents et enfants, plus spécifiquement entre États parties et États non parties à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980.
- L'élaboration de la cinquième partie du Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, consacrée à la médiation, est bien avancée ; l'objectif est de la soumettre à la Sixième Commission spéciale

de juin 2011. Les 17 et 18 février 2011, un groupe d'experts s'est réuni à La Haye pour examiner le projet de Guide.

- Du 15 au 17 novembre 2010, un Groupe de travail sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux s'est réuni une deuxième fois à La Haye. Ce groupe a été constitué par le Bureau Permanent afin d'élaborer un projet d'instrument non contraignant dans ce domaine.
- La faisabilité et l'opportunité d'un protocole à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 sont à l'étude.
- Les travaux se poursuivent pour l'élaboration de principes généraux relatifs aux communications judiciaires dans le contexte du Réseau international de juges de La Haye. Le Bureau Permanent a été aidé à cet égard par un groupe de juges qui s'est réuni à La Haye le 28 juin 2010.
- Au cours de l'année écoulée, le Bureau Permanent a poursuivi son travail pour faciliter l'échange d'informations relatives au droit étranger et l'accès à celles-ci en développant un projet de portail pour son site.
- Un tiré à part du Rapport explicatif sur le Protocole de 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires est en préparation dans la perspective de la prochaine entrée en vigueur du Protocole dans l'Union européenne. Une version espagnole de ce Rapport a été préparée par le Professeur Alegría Borrás de l'Université de Barcelone.

Services post-conventionnels

Guides de bonnes pratiques, Manuels pratiques, profils d'État, listes récapitulatives de mise en œuvre et formulaires

- Pour un compte rendu détaillé des services post-conventionnels relatifs aux Conventions sur les enfants, les aliments, les adultes et la cohabitation, voir le Document préliminaire No 7 établi à l'intention du Conseil sur les affaires générales et la politique de 2011.
- Les 12 formulaires recommandés pour la mise en œuvre de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 examinés, modifiés et adoptés par la Commission spéciale de novembre 2009 sont achevés et disponibles sur le site de la Conférence.
- Le profil d'État pour la mise en œuvre de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 examiné, modifié et adopté par la Commission spéciale de 2009 sera bientôt terminé.
- La liste récapitulative de mise en œuvre de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 a été modifiée et parachevée en tenant compte des observations et des questions soulevées avant et pendant la Commission spéciale de novembre 2009.
- Le projet de Manuel pratique pour les responsables de dossiers concernant la Convention Recouvrement des aliments de 2007 est en cours de révision à la lumière des commentaires soumis et des questions soulevées avant et pendant la Commission spéciale de novembre 2009 en vue d'une publication sous forme électronique.
- La quatrième partie du Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 concernant l'exécution des ordonnances prononcées en vertu de la Convention a été publiée en anglais, en français et en espagnol.
- Un profil d'État standard à utiliser par les États contractants à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 a été parachevé et sera utilisé dans le contexte de la Sixième réunion de la Commission spéciale en juin 2011.
- La révision du Guide de bonnes pratiques No 2 en vertu de la Convention Adoption internationale de 1993, consacré à l'agrément et aux organismes agréés, est en voie d'achèvement en tenant compte des observations et des

questions soulevées au cours de la Commission spéciale de juin 2010 sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption internationale de 1993.

- Un profil d'État à l'intention des États d'origine et d'accueil en vertu de la Convention Adoption internationale de 1993 a été élaboré et complété par les États aux fins de la Commission spéciale de juin 2010 sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption internationale de 1993.
- Le Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Protection des enfants de 1996 est très avancé et doit être soumis à la Sixième réunion de la Commission spéciale de juin 2011.
- L'ABC de l'Apostille, une publication destinée au grand public pour « Garantir la reconnaissance de vos actes publics à l'étranger » a été publié en format imprimé et électronique en mars 2010 et est accessible dans l'« Espace Apostille » du site de la Conférence. La version espagnole a été publiée en format électronique uniquement. Une traduction russe a été établie par le Département d'État des États-Unis d'Amérique ; une traduction allemande a été préparée par le Ministère de la Justice autrichien et le Bureau Permanent.
- Un Guide succinct consacré à la Convention Apostille a été diffusé aux Membres et aux États contractants en janvier 2011 pour commentaires.
- Un Manuel pratique exhaustif sur le fonctionnement de la Convention Apostille est en cours d'élaboration.
- Les chapitres d'un futur Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Obtention des preuves sont en cours de rédaction. La totalité du contenu de l'édition de 1984 du Manuel pratique excepté la synthèse de la jurisprudence est désormais accessible dans l'« Espace Preuves » du site de la Conférence.
- L'élaboration de nouvelles versions PDF multilingues du formulaire modèle relatif à la Convention Notification se poursuit de même que les travaux en vue de son utilisation obligatoire.
- L'élaboration de nouvelles versions PDF multilingues du formulaire modèle relatif à la Convention Obtention des preuves se poursuit pour soutenir son utilisation.
- L'élaboration de modèles multilingues du Certificat d'Apostille se poursuit.
- Un projet de liste récapitulative pour la mise en œuvre de la Convention Élection de for de 2005 est sur le point d'être achevé.

Outils électroniques et bases de données

- Le site Internet de la base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) comprend maintenant 900 résumés en anglais et en français, dont la plupart sont également disponibles en espagnol. Une version améliorée de la base de données (avec une nouvelle interface utilisateur) a été mise en ligne en avril 2010. Cette nouvelle version intègre une section « Analyse de jurisprudence ».
- *iChild*, le système de gestion électronique des dossiers offert par *WorldReach Software* (Canada), lié à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, est maintenant déployé par plus de 10 Autorités centrales et des efforts sont en cours pour une mise en œuvre plus étendue.
- La base de données statistiques sur l'enlèvement international d'enfants (INCASTAT) a été récemment améliorée afin de faciliter son utilisation. Plus de 90 Autorités centrales peuvent y accéder directement.
- Le projet ICASAT, relatif au recueil de statistiques auprès des États parties à la Convention Adoption internationale de 1993 aux fins de la mise en place d'une banque de données statistiques sur le sujet, a repris.
- Des travaux préliminaires ont commencé sur l'utilisation des technologies modernes dans le contexte des Conventions Notification et Obtention des preuves.

- Des travaux ont commencé sur l'élaboration de formulaires électroniques interactifs pour la Convention Obtention des preuves.
- L'Espace Apostille du site Internet de la Conférence a été remanié et un Espace Preuves a été créé. La refonte de l'Espace Notification se poursuit.
- La Commission européenne a consenti un important soutien financier au Projet de l'*e-APP pour l'Europe* (Programme pilote d'Apostilles électroniques) à la suite d'une demande de subvention présentée par le Bureau Permanent en partenariat avec l'Espagne, auxquels se sont joints la Finlande, la France et la République tchèque en tant que partenaires associés. Cette subvention permettra de poursuivre le développement, la mise en œuvre et l'exploitation d'e-Registres d'Apostilles et la promotion des e-Apostilles dans l'Union européenne et ailleurs.
- La promotion et le déploiement de l'e-APP se poursuivent. Quinze États ou unités territoriales ont mis en œuvre au moins une des deux composantes de l'e-APP. D'autres l'étudient activement.
- Le *Sixième Forum international sur le Programme pilote d'Apostilles électroniques (e-APP)*, organisé par le Ministère de la Justice espagnol et le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye s'est tenu à Madrid, Espagne, les 29 et 30 juin 2010.
- Les efforts de développement et de financement du système iSupport de gestion électronique des dossiers et de communication sur Internet à l'appui de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et de son Protocole sur la loi applicable se poursuivent.

Réseaux judiciaires

- Le Bureau Permanent a publié le tome XVI de *La Lettre des Juges sur la protection internationale de l'enfant*, ainsi qu'une édition spéciale, en anglais seulement, consacrés respectivement :
 - à la Troisième Conférence judiciaire de Malte sur les questions transfrontières de droit de la famille, 23-26 mars 2009, St. Julian's, Malte ; et,
 - à la Conférence internationale judiciaire sur le déménagement international dans le cadre de la Convention de 1980, 23-25 mars 2010, Washington, D.C.
- Le Bureau Permanent poursuit ses travaux sur les communications directes internationales entre autorités judiciaires dans le cadre de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et continue à participer à l'organisation de séminaires judiciaires. Un Projet de principes généraux relatifs aux communications judiciaires sera examiné lors de la Sixième réunion de la Commission spéciale en juin 2011.
- Le Réseau international de juges de La Haye comprend à ce jour 59 juges issus de 41 États contre 48 juges provenant de 35 États l'an dernier. Au cours des douze derniers mois, des juges de Belgique, de France, du Honduras, du Paraguay, du Salvador et de Suède ont été désignés pour faire partie du Réseau.

Demandes individuelles

- Le Bureau Permanent continue à recevoir et à répondre à un nombre toujours croissant de demandes gouvernementales et individuelles relatives au fonctionnement pratique des Conventions, plus particulièrement les Conventions Enlèvement d'enfants, Adoption, Protection des enfants, Recouvrement des aliments, Notification, Obtention des preuves et Apostille.

Travaux dans d'autres langues non officielles

- Une traduction espagnole de la publication intitulée « Contacts transfrontières relatifs aux enfants - Principes généraux et Guide de bonnes pratiques » est désormais disponible.

- Le Manuel pratique sur la Convention Notification est désormais publié en chinois (deux versions) ; les versions espagnole et portugaise sont en voie d'achèvement.
- L'ouvrage *La mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention de La Haye de 1993 sur l'adoption internationale : Guide de bonnes pratiques No 1* sera prochainement traduit et publié en russe et en khmer.

Formation juridique et assistance technique

- Le Bureau Permanent a participé à l'organisation de séminaires et de conférences judiciaires internationaux tels que ceux mentionnés à l'Orientation stratégique No 1. En novembre 2010, le Bureau Permanent a accueilli des juges et des fonctionnaires de haut rang d'Algérie, d'Israël, de Jordanie, du Liban, du Maroc, de Tunisie et de l'Autorité palestinienne pour une visite d'étude organisée avec le Programme Euromed Justice II. De plus, le Bureau Permanent a prêté son concours à plusieurs séminaires organisés par le programme Euromed Justice II.
- Le Bureau Permanent a aussi participé activement à des sessions de formation organisées par : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef), le *Mercado Común del Sur* (Mercosur), l'Organisation des États américains (OEA), l'Institut interaméricain de l'enfant (IIN), IberRed (réseau ibéro-américain sur l'entraide judiciaire internationale), le Service social international (SSI), l'*International Association of Women Judges* (IAWJ), l'*International Bar Association* (IAB), l'*International Law Association* (ILA), le *Centre for International Legal Co-operation* (CILC), l'*International Swaps and Derivatives Association Inc.* (ISDA), l'*American Bar Association* (ABA), le *Nordic Adoption Council*, l'*Intercountry Adoption Association of Ireland*, la *National Notary Association* (NNA), la *National Association of Secretaries of States* (NASS), l'Union internationale du notariat latin (UINL), l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ), l'Académie de droit européen (ADE), la *European Association for International Education* (EIAE), Euromed, la *Deutsche Stiftung für Internationale rechtliche Zusammenarbeit* (IRZ), la *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ), l'Institut Asser, l'*Australian and New Zealand College of Notaries* (ANZCN) et la municipalité de La Haye, Pays-Bas.
- Dans le cadre du programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (ICATAP), le Bureau Permanent fournit une assistance technique étendue au Cambodge, au Chili, au Guatemala, au Kenya, à Madagascar, au Mexique et au Népal. Une assistance a été proposée à l'Éthiopie et au Viet Nam. L'Azerbaïdjan, la République du Congo, Haïti, la Namibie, l'Ouganda, le Panama et le Swaziland ont également demandé une assistance. Ce programme est financé par le Budget supplémentaire. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies recommande régulièrement aux pays d'origine de devenir parties à la Convention Adoption internationale de 1993 et de solliciter l'assistance technique du Bureau Permanent.
- Dans le cadre du Programme d'assistance en matière d'entraide judiciaire et de contentieux (LCLAP) du Bureau Permanent une série de séminaires et de présentations a été organisée aux Bermudes, au Brésil, au Cameroun, au Chili et en Chine.
- Par le biais du Programme d'assistance en matière d'enlèvement international et de protection des enfants (CACPA) du Bureau Permanent, la Conférence et TAIEX ont conjointement apporté une aide à l'Égypte, à la Jordanie, au Liban, au Maroc, à la Serbie, à la Tunisie et à la Turquie. Le Bureau Permanent octroie aussi une assistance technique étendue au Mexique dans le cadre de ce même programme.

Dans le cadre du renforcement de ses services post-conventionnels, la Conférence continuera à nouer des partenariats avec des États, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des instituts universitaires et de recherche, et à axer ses efforts sur les activités pour lesquelles elle apporte une valeur ajoutée.

Partenariats avec les États et les organisations gouvernementales et non gouvernementales

- Par le biais du Budget supplémentaire et d'autres demandes de financement ad hoc (Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale, conférences et séminaires judiciaires), la Conférence a reçu au cours des 11 derniers mois (premier avril 2010 – 28 février 2011) un soutien sous forme de contributions et de dons de la part des États et organisations suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Canada, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Malaisie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Union européenne, *Deutsche Stiftung für Internationale rechtliche Zusammenarbeit* (IRZ), *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ) et le *Hague Forum for Judicial Expertise* (voir L.c. ON No 7(11) du 1^{er} mars 2011).
- Trois fonctionnaires sont actuellement détachés auprès du Bureau Permanent : deux d'entre eux sont détachés par le Canada (l'un par le Gouvernement du Québec (temps partiel depuis septembre 2005) et l'autre par le Gouvernement de Colombie-Britannique (temps partiel depuis avril 2009)) et le troisième par les États-Unis d'Amérique (temps partiel depuis avril 2009) ; un détachement a été organisé avec le Gouvernement de Valencia, Espagne (temps complet jusqu'en juin 2010) et le détachement d'un juge a été organisé avec la Cour suprême de la République de Corée (temps complet de septembre 2010 à mai 2011, avec un prolongement possible de trois mois).
- Un stagiaire du Barreau du Québec a été financé par le Gouvernement du Québec, Canada (six mois de février à juillet 2010).
- Un stagiaire espagnol a été financé par le Programme Leonardo de l'Union européenne (six mois de septembre 2010 à mars 2011).
- Le quatrième stagiaire du programme de stage Peter Nygh (Australie) s'est joint à l'Organisation en 2011 (6 mois de février à juillet 2011).
- Le Ministère des Affaires étrangères de l'Argentine a renouvelé son soutien au Programme pour l'Amérique latine en continuant à mettre un bureau à la disposition du Collaborateur juridique de liaison.

Partenariats avec des instituts universitaires et de recherche

- Durant l'été 2010, la Faculté de droit de l'Université de New York et celle de l'Université de Tokyo ont toutes deux envoyé un stagiaire au Bureau Permanent.
- Plusieurs projets de recherche ont été engagés ou terminés au cours des 12 derniers mois, notamment avec la Faculté de droit de Cardiff (Royaume-Uni). Le Bureau Permanent entretient une coopération avec de nombreuses universités et établissements d'enseignement de par le monde comme les Facultés de droit des Universités de Lyon-Jean Moulin (France), de Groningue (Pays-Bas), de Tokyo et de Tohoku (Japon).

Orientation stratégique 3

Améliorer les méthodes de travail et réduire les coûts en assouplissant le processus de développement

Les 2 et 3 décembre 2010, à la demande du Conseil sur les affaires générales et la politique, le Secrétaire général a convoqué un groupe de travail de Membres géographiquement représentatif pour examiner les pistes d'amélioration de l'organisation et des méthodes de travail du Conseil dans le contexte du Statut amendé, ainsi que des questions stratégiques, notamment le financement, relatives aux travaux de l'Organisation. Le rapport du Groupe de travail sera examiné lors du Conseil d'avril 2011, voir Document préliminaire No 5 (voir plus loin, à l'Orientation stratégique No 6).

Nouvelles méthodes de travail

- Les réunions par téléconférence sont de plus en plus fréquentes.
- Recours plus fréquent à la visioconférence.
- Un forum de discussion sécurisé a été mis en place pour aider le Groupe de travail sur le choix de la loi dans les contrats internationaux.
- Une liste de diffusion électronique sur la mise en œuvre de la Convention Élection de for a été créée pour améliorer les échanges entre les États intéressés.
- Le Bureau Permanent a investi dans un logiciel de traduction.
- Une base plus solide a été donnée à la fourniture des services du bureau de Buenos Aires.

Orientation stratégique 4

Développer les communications et la coopération avec d'autres organisations internationales

Développer les communications

- La Conférence continue à moderniser son site Internet afin d'en faciliter l'utilisation bilingue et de rendre toutes les informations accessibles via une base de données, y compris les documents rédigés dans des langues autres que les langues officielles de la Conférence.

Développer la coopération

- Au cours des 12 derniers mois, le Bureau Permanent a renforcé sa coopération avec d'autres organisations internationales concernant les questions pour lesquelles elles ont un intérêt commun.

Au cours des 12 derniers mois, le Bureau Permanent a coopéré avec les organisations suivantes :

Organisations intergouvernementales et transnationales

- *Asian African Legal Consultative Organization (AALCO)*
- *Association of Southeast Asian Nations (ASEAN)*
- Banque mondiale
- Banque des règlements internationaux (BRI)
- Banque centrale européenne (BCE)
- Comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant
- Commission internationale de l'état civil (CIEC)
- Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)
- Secrétariat du Commonwealth
- Communauté d'Afrique de l'Est
- Conférence des Ministres de la Justice des pays ibéro-américains (COMJIB)
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Conseil de l'Europe
- Fonds monétaire international (FMI)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- IberRed (Réseau ibéro-américain de coopération judiciaire internationale)
- *Inter-American Children's Institute (IIN)*
- Institut international pour l'unification du droit international privé (UNIDROIT)

- Mercosur
- Organisation internationale de la francophonie (OIF)
- Organisation pour l'aviation civile internationale (OACI)
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Organisation des États américains (OEA)
- Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)
- Organisation mondiale du commerce (OMC)
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Programmes des Nations unies pour l'environnement (PNUE)
- *Sistema de la Integración Centroamericana (SICA)*
- Union africaine
- Union européenne

La réunion annuelle de coordination des trois responsables des Secrétariats respectifs de la CNUDCI, d'UNIDROIT et de la Conférence de La Haye mérite d'être mentionnée plus particulièrement.

Organisations internationales non gouvernementales

- *American Association of Private International Law (ASADIP)*
- Association de droit international (ILA)
- Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI)
- *Australian & New Zealand College of Notaries (ANZCN)*
- Association internationale de droit de la famille (ISFL)
- Association internationale de droit judiciaire (AIDJ)
- Association internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF)
- *Centro de Estudios de Derecho Economía y Política (CEDEP)*
- *Child Focus*
- Chambre de Commerce Internationale (CCI)
- *Conference of Central Securities Depositaries*
- ChildONEurope
- Défense des Enfants International (DEI)
- Euradopt
- *European Federation for Missing and Sexually Exploited Children*
- *European Network on Parental Child Abduction*
- *Financial Market Lawyers Group (FMLG)*
- *Inter-American Bar Association (IABA)*
- *International Academy of Matrimonial Lawyers (IAML)*
- *International Association of Women Judges (IAWJ)*
- *International Bar Association (IBA)*
- *International Centre for Missing and Exploited Children (ICMEC)*
- *International Foster Care Organisation (IFCO)*
- *International Swaps and Derivatives Association (ISDA)*
- *Latin American Foster Care Network (RELAF)*
- *Nordic Adoption Council*
- Service social international (SSI)
- Union internationale des huissiers de justice (UIHJ)

- Union internationale du notariat latin (UINL)
- *US-Mexico Bar Association*
- *World Legal Forum*

Orientation stratégique 5

Améliorer la gestion des informations internes

- Le Bureau Permanent continue la mise en œuvre d'un Rapport, préparé en 2003 par un consultant extérieur, sur la gestion de l'information et des documents internes, afin de développer la mémoire institutionnelle de la Conférence, d'améliorer le système de classement (classement électronique compris) et d'optimiser la gestion de la bibliothèque et l'emploi des applications informatiques prévues à cet effet (voir para. [437] du Plan stratégique).
- Durant la dernière année, le Bureau Permanent a poursuivi la réorganisation de ses dossiers électroniques en suivant le système numérique de classification cohérent mis en place en 2009 pour ses dossiers et archives, qui produit un système efficace et logique. La préparation d'une version bilingue du nouveau système de classification est en cours.
- Au cours de l'année écoulée, le Bureau Permanent a lancé un Intranet afin de faciliter les communications internes.

Orientation stratégique 6

Rapprocher les ressources et les besoins en rendant le processus de décision plus transparent et mieux documenté, et en augmentant la capacité de recherche de financements additionnels

- Le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence qui se réunira du 5 au 7 avril 2011, se verra présenter le projet préliminaire de Budget pour l'Exercice financier LVII (premier juillet 2011 – 30 juin 2012) (*cf.* Plan stratégique, para. [427]), voir le Document préliminaire No 8.
- Un Rapport intermédiaire relatif au Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LVI (premier juillet 2011 – 30 juin 2012) a été transmis aux États membres en mars 2011 (L.c. ON No 7(11)) et un projet de Budget supplémentaire pour les Exercices financiers LVII-LIX (1^{er} juillet 2011 - 30 juin 2014) Partie I sur les Projets spéciaux et dépenses et Partie II sur le Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique sera présenté au Conseil des Représentants diplomatiques, et pour information, au Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence du 5 au 7 avril 2011, invitant tous les Membres à financer des activités non couvertes par le Budget régulier, voir les Documents préliminaires Nos 9 A et 9 B.
- Pour la charge de travail, les échéanciers et les implications budgétaires pour 2011-2012 concernant le programme de travail du Bureau Permanent, les projets relatifs aux Conventions sur les enfants, les aliments, les adultes et la cohabitation, la liste des tâches et l'état de la mise en œuvre des Conclusions et Recommandations de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions de La Haye Apostille, Notification, Obtention des preuves et Accès à la justice, voir respectivement les Documents préliminaires Nos 10, 11 et 13.
- Lors de sa réunion du 6 juillet 2010, le Conseil des Représentants diplomatiques a approuvé l'adoption d'un système de préfinancement des engagements de retraite.
- L'adaptation des ressources aux besoins est une des questions évoquées par le Groupe de travail ouvert de membres qui s'est réuni les 2 et 3 décembre 2010, voir Document préliminaire No 5 (voir plus haut à l'Orientation stratégique No 3).